

L'HÔTÂ



Attention : vous avez devant vous une reproduction partielle de l'ouvrage *L'Hôtâ* N° 22 – 1998

Si vous désirez prendre connaissance de l'intégralité des ses articles, vous avez la possibilité de commander ce numéro auprès du secrétariat : commandes@aspruj.ch

Pour la table des matières complète de ce numéro, consultez notre site internet, rubrique archives

www.aspruj.ch

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Les haies, les bocages

Cette année, M. Jean-Claude Bouvier, naturaliste, nous propose la lecture de son texte sur le «Paysage» qui traite de révolution du réseau hydrographique, sous l'effet d'actions diverses; c'est un sujet d'actualité qui concerne aussi le patrimoine rural. Nous avons parfois l'impression de vivre de moins en moins dans un environnement naturel et de plus en plus dans un milieu modifié. Chaque matin, notre milieu familier nous accueille au lever du jour ; nous en apercevons le décor, le relief, les formes, les couleurs, les odeurs, les bruits. Nous les croyons immuables et pourtant, lentement, patiemment, tout se transforme, tout se déforme pour disparaître un jour et renaître autrement. C'est le sort du paysage qui se vivifie par le souffle purifiant de la création ininterrompue de Dieu et des hommes.

En 1991, à l'occasion du 700^e anniversaire de la Confédération, les Chambres fédérales ont créé un fonds de 50 millions en faveur de la sauvegarde et de la gestion des paysages ruraux. L'Association pour la Sauvegarde de la Baroche a été une des premières bénéficiaires de cette manne providentielle; elle a touché plusieurs centaines de milliers de francs pour restructurer ses vergers, construire un pressoir à fruits, entretenir ses cours d'eau et ses marais. Cet exemple a déclenché dans le Jura d'autres programmes tout aussi ambitieux. Les chasseurs, par exemple, ont accepté un

moratoire de trois ans pour rendre les milieux naturels plus hospitaliers au gibier, au lièvre en particulier, qui a presque totalement disparu de notre région. Les chasseurs ont planté des haies; ils ont soutenu l'installation de jachères : il s'agit de bandes herbagères de 6 à 10 m de large,ensemencées à l'aide de plantes indigènes et rudérales. Ces jachères sont soustraites aux terres d'assolement; elles offrent un réservoir de nourriture pour les lièvres

et les perdrix, mais aussi un refuge et un lieu de reproduction. La Confédération subventionne aussi les agriculteurs qui ont inscrit dans leur plan d'exploitation des jachères florales car, il faut bien le reconnaître, la culture intensive du fourrage a éradiqué toutes les fleurs qui coloraient les prés de notre enfance. Ces jachères florales, constituées de variétés botaniques locales, servent d'abri à de nombreuses espèces de papillons et d'insectes. (...)



An fond, entre les deux arbres, un rucher près duquel les abeilles trouvent une prairie et un verger fleuris.

LE PRIX ASPRUJ 1997

Ferme Brahier, Lajoux

Estimant qu'elle ne devait pas toujours jouer le Père Fouettard, l'ASPRUJ a décidé en 1996 de créer un prix doté de 3000 francs pour récompenser le propriétaire qui, au cours de l'année, a le mieux réussi la transformation de sa ferme. Le prix a été distribué une première fois en 1995 et est revenu à M^{me} Krähenbühl de Saicourt, puis une deuxième fois en 1997. Nous présentons les deux premiers prix 1997 classés ex aequo.

A Lajoux, la ferme de M. et M^{me} Michel Brahier, au centre du village, a été retenue, parce qu'à quelques détails près, elle a retrouvé son aspect originel qui lui faisait défaut depuis le début des années 50. Dans le village de Lajoux, il existait deux fermes identiques ; celle qui concerne le Prix ASPRUJ et celle de M. Rodolphe Crevoisier, toutes deux construites autour de 1630, avaient la partie habitation et l'écurie en maçonnerie ; la façade sud était partiellement boisée et le toit couvert de bardeaux. La ferme primée aujourd'hui était en ruine lorsque M. Nor-

bert Brahier l'a achetée en 1954 à Joseph Miserez. Pour la rendre habitable, il a fallu partiellement remplacer les bardeaux par des tuiles et consolider avec du ciment les murs de pierres liées pour une part avec de la chaux, pour une autre part avec de la fine groisse. Dans la façade sud, M. Brahier a créé deux nouvelles fenêtres ; pour faire moderne, sa jeune femme lui a demandé un balcon en béton armé qu'il s'est empressé de construire... C'est ainsi que la façade sud restera défigurée pendant 40 ans. Le tout ayant été subventionné par la Confédération.

Heureusement, vers les années 1980, tout reviendra dans l'ordre. En 1997, le fils de Norbert Brahier rachète la ferme : il demande à son fils Gérard Brahier, dessinateur à Bassecourt, de lui dresser les plans pour aménager deux logements ; un grand à l'est pour sa famille, un petit à l'ouest pour ses parents. Il profite des transformations pour remettre le bâtiment dans son aspect architectural initial ; le balcon est supprimé ; il boise la partie frontale de la façade sud ; il ne touche pas à la charpente de la grange et du rural qui est conservé dans l'état trouvé en



Avant restauration...



.. après.

1954. Une grande partie des travaux est exécutée par la famille : le toit en 1987, plus tard les démolitions, puis les sols, les aménagements intérieurs, la peinture. Deux familles vivront pendant 4 ans dans un chantier en perpétuelle mutation et s'accommoderont des désagréments qui en résultent. C'est le prix à payer lorsque les moyens financiers font partiellement défaut. Noël 1990, c'est jour de joie, tout est fini ! Les deux familles se réunissent dans le grand séjour pour savourer le résultat et fêter la renaissance de leur ferme. Le rural n'est plus exploité ; il sert de dépôt : les terres sont restées liées à la ferme ; elles sont louées à des agriculteurs.

La petite histoire de cette ferme illustre parfaitement le type de rénovation que l'ASPRUJ entend récompenser par son prix. Elle souhaite que les émules soient nombreux à imiter la famille Brahier.

Ferme Voillat, Séprais

La longue cuisine de ferme de mon arrière-grand-mère Malvina...

La forge de mon grand-père artisan et paysan; les nombreux animaux compagnons de ma petite enfance gravitant alentour...

Ces souvenirs diffus installèrent en moi une pensée d'abord fugace, qui se fit idée, puis peu à peu certitude : c'est dans une ancienne ferme que je souhaite vivre avec les miens !

Le rêve se concrétisa à Séprais. La ferme appartenait à l'hoirie Tabourat, quatre sœurs, filles de Marie, qu'il fallut lentement convaincre que leur maison serait aimée comme il se doit.

- Il y a eu des curés dans cette maison! Vous y serez bien! me déclara l'une d'elles.

Janvier 1994. Enfin propriétaires ! Peu à peu, notre fermette se laissa apprivoiser. Très vite, nous comprîmes que la restauration devait lui conserver son allure un peu penchée de modeste bâtisse paysanne.

La simplicité lui seyait ; elle imposait des matériaux naturels; nous nous mîmes à la recherche de pièces de récupération. Un brin de fantaisie dans les couleurs la rajeunirent et lui fournirent un élan nouveau.

Un petit jardin potager où fleurs et légumes s'entremêlent fut la seule parure qu'elle sembla accepter, complétée toutefois par un verger planté de vieux damassiniens aux longues branches tordues. Au printemps, le clos est ponctué de nivéoles sauvages. Plus tard, les hautes herbes fleuries s'embrouillent jusqu'à la rivière.

Restaurer cette ferme ne fut pas compliqué. Il n'y eut qu'à la laisser parler, l'écouter et lui permettre de rester ce qu'elle fut toujours.



Avant restauration...



.. après

L'AGRICULTURE ANABAPTISTE DANS L'ANCIEN ÉVÊCHÉ DE BÂLE : INNOVATION OU SURVIE ?

Le 10 juin 1732, une lettre de Jean Conrad de Reinach-Hirtzbach, prince-évêque de Bâle, donnée en son Conseil aulique, parvenait à Messieurs le grand bailli de Delémont et M. de Maller, lieutenant de Moutier-Grandval : «Vous verrez les plaintes contre les anabaptistes. [...] Vous vous informerez pour que nous puissions le plus tôt que faire se pourra y apporter le remède nécessaire. Nous prions Dieu... »¹

La réponse des deux officiers ne se fait pas attendre. Elle est datée du 27 du même mois: «Messieurs, [...] les Communautés de Roche, Perrefitte et Montagne de Moutier [...] ont déjà présenté avec celle de Moutier une ou deux requêtes de la même teneur. [...] nous dirons cependant, pour satisfaire à vos ordres, que les anabaptistes dont il est question. [...] qu'on ne souffre pas en Empire et que Messieurs de Berne ont chassés de leurs Etats, lesquels les autres cantons ne souffrent pas non plus, [...] sont dans la Prévôté au profit des riches et à la ruine totale des pauvres. Ils paient de grosses censes des biens qu'ils ont affermés si bien que les riches à qui appartiennent les métairies en tirent le double à présent de ce qu'ils en tiraient ci-devant et les pauvres ne trouvent pas un pouce de terre à admodier puisque ces mêmes anabaptistes dont le nombre se grossit tous les jours prennent et occupent tout le terrain que l'on peut affermer et c'est ce qui engage les riches, dont le bandelier [Moschard] est un des premiers, à les soutenir et les pauvres, à

les persécuter, mais, sans entrer dans des raisons d'intérêt, [...] ces personnes sont attachées à une secte scandaleuse, car ces gens là n'ont point d'Eglises et n'entrent jamais dans celles de la Prévôté...», «...chaque famille d'entre eux enterre ses morts qu'ils mettent dans le jardin ou dans un bois [...] ce qui peut donner occasion à des meurtres secrets et cachés que l'on ne saurait jamais découvrir²», «...sans parler des vols journaliers qui se commettent dans la Prévôté qu'on leur attribue »³ et du brigandage, et «... ils habitent pêle-mêle frères et sœurs par ensemble »⁴.

Joute épistolaire serrée ! Quelques jours auparavant, le 19 juin, le bandelier Moschard avait écrit de Moutier au lieutenant de Maller : « Vous me dites que les Communautés de Roche et Perrefitte et les Montagnes ont présenté requête contre les Anabaptistes. [...] J'ai l'honneur de vous dire que [...] ces anabaptistes sont très utiles et à l'avantage du pays. Ils défrichent et cultivent parfaitement bien les terres [...] où personne de notre pays ne voudrait seulement demeurer et ils en paient très bien de bonnes censes. [...] Ils apportent beaucoup d'argent dans le pays ; ils font à filer pour des toiles qu'ils fabriquent par des femelles de la Prévôté pour passé 800 batz par année et on peut avoir de leurs toiles à bon prix. Ils sont gens doux et paisibles, ne disputent personne et ne se fâchent jamais. Ils suivent à l'égard de plusieurs choses au pied de la lettre les conseils de l'Évangile. Ils ne sont à char-

ge à personne dans la Prévôté, ils ne mendient ni ne demandent jamais rien à personne ; mais bien au contraire, ils ont déjà fait en se cotisant eux-mêmes des grandes charités à de ceux de la Prévôté particulièrement aux incendiés⁵.

Vantés, détestés... Le paradoxe anabaptiste des «Frères suisses», non-violents s'attirant la violence, épris de liberté religieuse récoltant la vindicte, l'exclusion, voire la mort, toucha dès ses origines, la Réforme du XVI^e siècle, le Jura de l'ancien Evêché. En 1586, le prince Jacques Christophe Blarer de Wartensee s'occupa, de purger ses terres de cette «damnée secte» (verdammtte Sekt)⁶. Mais, Dieu merci, aux siècles suivants, même si les anabaptistes refusent toujours de porter les armes, de faire les gardes, revendiquent la séparation de l'Eglise et de l'Etat en ne prêtant serment à aucun pouvoir autre que Dieu, annulent le baptême des enfants et le remplacent par un rebaptême ou un baptême de leurs jeunes adultes, ni les princes ni les habitants, par intérêt ou respect humain, n'ont jamais rien tenté qui touchât à leur existence. Les plaintes de 1732 aboutiront à un mandat de renvoi⁷, ni le premier ni le dernier et pourtant... les anabaptistes resteront. Leurs qualités agricoles, mais aussi les incidents graves de l'Evêché (affaire Péquignat)⁸ qui détournent d'eux l'attention⁸, leur font trouver asile au pays des princes-évêques !

Les nombreux documents d'archives⁹ de cette tranche d'histoire permettent (...)

LE MOULIN FÉODAL¹

Le juge Alfred Ribeaud, qui fut pendant de nombreuses années président du Tribunal du district de Porrentruy, et dont l'histoire jurassienne retiendra qu'il fut l'initiateur du premier mouvement séparatiste, nous a laissé entre autres ouvrages juridiques, littéraires et politiques, une étude minutieuse d'un point du droit si complexe du Moyen Age, le régime des eaux. Les faits légaux touchant aux cours d'eau, donc aux moulins qui en exploitaient l'énergie, examinés grâce aux archives de la principauté épiscopale de Bâle, s'échelonnent sur un millénaire.

Le sujet de son travail pourrait sembler d'un intérêt bien restreint. Il n'en est rien : comme l'auteur nous le rappelle en préambule, depuis longtemps déjà les historiens considèrent «le droit des riverains sur les petites rivières » comme «une des plus hautes questions qui se soient agitées dans l'ancienne et dans la nouvelle jurisprudence »². Les historiens contemporains, quant à eux, accordent aux moulins, dans leur description de la vie matérielle et sociale de la civilisation médiévale, une importance de premier rang.

Le moulin hydraulique au Moyen Age

Apparu en Illyrie dès le 11^e siècle avant J.-C., perfectionné notablement par les Romains³, le moulin à eau était

resté toutefois dans l'Antiquité d'un usage très marginal, la plupart des meules étant actionnées par l'énergie humaine des esclaves. Selon Marc Bloch⁴, si le moulin hydraulique connut un développement important au Moyen Age, c'est en premier lieu du fait de la pénurie de main-d'œuvre résultant du recul historique des conditions sociales et politiques de l'esclavage antique ; mais c'est aussi du fait que les seigneurs en imposèrent durement l'usage pour tirer de leurs sujets les droits de mouture du moulin banal. Ce serait donc la disparition des rapports esclavagistes (il faut éviter à ce propos d'assimiler la condition du serf médiéval à celle de l'esclave romain) qui pousse à utiliser les moulins à eau - et les nouveaux rapports sociaux qui permettent de les imposer plus vite.

Véritables usines mères du Moyen Age, «invention» majeure de l'époque, avec l'amélioration de la charrue, les moulins jouent dans la vie économique et sociale de toute l'Europe médiévale un rôle de premier plan. De lourds investissements les précédaient, que seuls pouvaient consentir les plus riches : les seigneurs et les communautés monastiques. Mais leur rendement était tel que les « entrepreneurs » y trouvaient une part importante de leur revenu, et que leur diffusion, coïncidant avec l'essor économique du début du second millénaire, fut universelle.

On verra, à la lecture de ce texte⁵ d'un moine de Clairvaux, ce que les hommes

du Moyen Age (ici : le XIII^e siècle) doivent à l'énergie hydraulique, et en particulier au moulin, dont l'emploi ne se limite pas, loin de là, à la mouture des grains :

« Un bras de l'Aube, traversant les nombreux ateliers de l'abbaye, se fait partout bénir par les services qu'il rend. L'Aube y monte par un grand travail (...) Un lit dont les courbes coupent en deux le milieu de la vallée a été creusé non par la nature, mais par l'industrie des moines. Par cette voie, l'Aube transmet une moitié d'elle-même à l'abbaye, comme pour saluer les moines et s'excuser de n'être pas venue tout entière, puisqu'elle n'a pu trouver un canal assez large pour la contenir.

Quand parfois le fleuve débordé précipite hors de ses limites ordinaires une eau trop abondante, il est repoussé par un mur qui lui est opposé, et sous lequel il est forcé de couler; alors il retourne sur lui-même, et l'onde qui suivait son ancien cours accueille de ses embrassements l'onde qui reflue. Cependant, accueilli dans l'abbaye autant que le mur, faisant fonction de portier, le permet, le fleuve s'avance, d'abord avec impétuosité dans le moulin, où il est très affairé et se donne beaucoup de mouvement, tant pour broyer le froment sous le poids des meules que pour agiter le crible fin qui sépare la farine du son. (...)

L'HYDROGRAPHIE HISTORIQUE DE LA VENDLINE

Préambule

Les cours d'eau et leurs compléments (mares, étangs, marais, tourbières, prairies humides...), c'est-à-dire le réseau hydrographique, forment certainement l'élément principal du patrimoine naturel d'un pays. Ils se classent évidemment en fonction de leurs dimensions, plus scientifiquement suivant leurs débits en périodes de basses eaux en ruisselets (- 3 l/s), ruisseaux (3 à 30 l/s), rivières (+ 30 l/s)... Encore faut-il distinguer les pseudo-cours d'eau devenus souterrains par des actions anthropiques de ceux qui coulent dans les profondeurs du sous-sol calcaire, ainsi la Milandrine du Maira à l'amont de Boncourt. D'autre part, on ne les confondra pas avec les déversoirs occasionnels qui ne fonctionnent, et encore, qu'en période de hautes eaux, le plus célèbre étant le Creugenat entre Courtedoux et Porrentruy. Ces structures du patrimoine naturel ont des répercussions non négligeables sur l'économie d'un pays.

En quelques années, le réseau hydrographique peut se transformer sous des actions diverses. C'est d'autant plus remarquable que la nature karstique d'un pays aurait naturellement tendance à enfouir les circulations d'eau dans la complexité des structures calcaires de moins en moins énigmatiques aujourd'hui, grâce aux études hydrogéologiques.

Par conséquent, il vaut la peine de chercher comment évolue dans le temps l'hydrographie d'un pays. On peut

admettre que dans nos régions, elle s'est mise en place dès la fin de la dernière glaciation, soit il y a quelque 10000 ans. Depuis cette époque jusqu'aux documents écrits, on pourrait considérer par analogie avec l'histoire que c'est la «préhistoire de l'hydrographie» ou la paléohydrographie qui utilise spécialement des méthodes géologiques.

L'hydrographie historique se réfère à l'étude d'écrits, de plans, de cadastres anciens, mais aussi à un examen critique des confrontations au terrain d'anciennes cartes topographiques.

Inventaire succinct des cartes disponibles

Antoine-Joseph Buchwalder (1792-1883), natif de Delémont, ingénieur et cartographe, colonel et collaborateur du général Dufour, établit la première carte du Jura. Cette carte de «l'Ancien Evêché de Bâle réuni aux Cantons de Berne, Bâle et Neuchâtel» fut levée de 1815 à 1819 à l'échelle 1: 96000. Elle fut la base topographique de la première carte géologique du Jura de Jules Thurmann publiée en 1836¹.

Par la suite, les cartes citées ci-dessous furent établies :

- Carte Dufour au 1:100000 (1846), dont le relief est représenté par des hachures; très proche de la précédente...
- Carte Siegfried⁷ dont le relief est représenté par des courbes de

niveaux au 1:25 000 avec les relevés de J. Cuttat et E. Fahrländer pour l'Ajoie, éditée entre 1868 et 1872; pour la vallée de la Vendline par H. Lindenmann (1869); pour la vallée de la Largue par le Bureau topographique du Royaume de Prusse (1885). Puis, par exemple pour la région de Bonfol, les révisions se succèdent: 1892, 1893, 1902, 1910, 1918, 1931, 1937³, 1946, 1950, 1953, 1966, 1970, 1975⁴, 1981, 1988, 1994.

Fiabilité de la carte Buchwalder

(cartes des pages 30 et 31)

En 1976, André Richon de Delémont prit l'initiative de rééditer cette carte à partir de la plaque originale (édition malheureusement épuisée). Le rendu est remarquable; la lecture est plus aisée que sur les cartes vénérables d'époque. Ce tirage récent se prête bien aux agrandissements d'échelles diverses, notamment au 1:50000 ou au 1:25000 pour des études plus précises. Sachant que la carte Buchwalder fut dessinée à l'échelle 1: 96000, les agrandissements sont exécutés à 104%.

La fiabilité peut en être estimée par la juxtaposition d'éléments qui existent depuis plus de deux siècles. Quelques exemples permettront de concrétiser cela en prenant comme référence un secteur de la Vendline dont les agrandissements sont travaillés et (...)

QUELQUES PROCÉDÉS DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE ET DE PRATIQUES POPULAIRES DANS LE JURA À LA FIN DU XIX^E ET AU DÉBUT DU XX^E SIÈCLE

Impossible de décrire les méthodes et les traitements alors en vigueur sans remonter dans l'Histoire. Ceci pour une meilleure compréhension de l'imbrication du concept médical et de la mentalité humaine. Parcourons donc rapidement les dédales de la pensée médicale depuis sa naissance. Ainsi nous saisirons mieux la persistance de certaines croyances et traditions populaires.

La connaissance du passé aide à comprendre certaines attitudes d'aujourd'hui

Religion et médecine furent longtemps indissociables. Depuis la plus haute Antiquité et jusqu'à nos jours, des croyances sous des formes diverses, jalonnent l'histoire de la médecine. Ainsi l'étude des protomédecines aide à déchiffrer les réactions instinctives, les attentes de l'homme face à la maladie, l'image qu'il s'en fait, indépendamment de l'ethnie ou du milieu culturel auquel il appartient. N'existe-t-il pas un lien de parenté entre les médecines primitives et certaines thérapeutiques actuelles? Des attitudes restent vivaces sous le vernis des connaissances de l'homme moderne.

Pour *les civilisations primitives*, des forces surnaturelles et invisibles envoient la foudre, le tonnerre, le vent, la pluie, les tempêtes, les tremblements

de terre. La cause des *maladies*? - Des démons entrés dans les corps, envoyés par des esprits maléfiques. Comment se prémunir? - Par le port d'amulettes, de talismans et autres porte-bonheur appelés aujourd'hui mascottes. Pour toutes les ethnies, la maladie est vécue comme une *punition*. Face à ce fatalisme, seul un homme est susceptible d'entrer en communication avec l'au-delà : le prêtre.

Chez *les Egyptiens*, il pratique la saignée et la trépanation pour évacuer du corps ou du cerveau les mauvais esprits ; il réduit correctement les fractures des membres; pour preuve: les cicatrices osseuses (cales) de certaines momies. Le prêtre-guérisseur intercède auprès des divinités et fait preuve d'une agilité chirurgicale certaine. Il soigne aussi les animaux.

Les Hébreux considèrent la maladie comme un *châtiment*, conséquence d'une souillure. Les grands-prêtres pratiquent l'exorcisme pour chasser les démons, exercice très en vogue en Europe du XV^e au XVIII^e siècle, habitude encore en vigueur de nos jours. Nous y reviendrons plus loin.

Dans le delta du Nil, les Hébreux apprennent les préceptes d'hygiène locale. «L'Éternel parla à Moïse: ordonne aux enfants d'Israël de renvoyer du camp tout lépreux et qui-conque a une gonorrhée...». Défense aussi de toucher les cadavres lors d'épidémies; pas de viande de porc, hôte intermédiaire du ténia de l'homme.

Mythologie

Esculape, en grec *Ascléptos*, fils d'*Apollon* et d'une *nymphé*, s'intéresse aux malades et les guérit. Il ressuscite même des morts. *Pluton*, dieu des enfers, voit d'un mauvais œil le contingent des nouveaux arrivants diminuer. Il s'en plaint à *Jupiter* - le dieu suprême - qui foudroie *Esculape*. Par bonheur *Esculape* a deux filles: *Hygie* (d'où le mot *hygiène*) laquelle prévient les maladies et *Panacée* qui les guérit. *Les Asclépiades*, prêtres-médecins, adorent *Esculape*, dieu de la médecine, lui consacrent des cultes et lui vouent des rites. Traitements donc, religieux ou théocratiques, voire théurgiques (appel aux esprits).

Contestation en Grèce

Dès le V^e siècle, des médecines laïques, fondées sur le raisonnement et la philosophie, refusent la méthode théocratique.

Hippocrate (Cos, 460 av. J.-C), pourtant fils d'un asclépiade, réagit contre les pratiques divinatoire. Il oppose la rationalité aux incantations. Pour lui, les maladies ont une cause naturelle et non surnaturelle, cause que l'on peut étudier et comprendre. Sans ambiguïté il énonce une théorie révolutionnaire : « On n'a pas besoin d'invoquer les dieux pour expliquer la santé et la maladie... (...) »

LES MAISONS FORTES D'AJOIE

Contrairement à ce qu'on pourrait supposer, le patrimoine seigneurial bâti a été — et est toujours — mal protégé des outrages du temps et des hommes. En cette fin du XX^e siècle, les ruines d'Asuel et de Montvoie se transforment en pierriers dans l'indifférence des pouvoirs publics. Le château de Pleujouse vient d'être défiguré par des transformations extérieures inconsidérées : poutres métalliques scellées dans des blocs de béton, comblement partiel de la cour inférieure, etc. Grâce à des initiatives locales, les ruines du Vorbourg et de Milandre ont heureusement été consolidées, à l'image de ce qui se fait ailleurs en Suisse. Il est vrai que beaucoup de ces châteaux étaient déjà abandonnés sous l'Ancien Régime.

L'étude des maisons fortes jurassiennes est certes indissociable de l'histoire de l'Ancien Evêché. Mais elle est également intéressante parce qu'elle renvoie aux heurs et malheurs des familles nobles qui les ont édifiées et habitées et qui, pour la plupart, ont disparu depuis longtemps. De plus, les destinées très diverses de ces vieilles demeures seigneuriales, reconverties en bâtiment agricole, en salon de coiffure ou en bureau de poste, reflètent l'évolution de la société bourgeoise qui a succédé, en 1789, à celle dominée par la noblesse.

Cet article ne peut pas résumer les péripéties de toutes les maisons fortes, encore visibles ou disparues, bien conservées ou irrémédiablement défigu-

rées, qui ont été érigées en Ajoie entre le XIII^e et le XVIII^e siècle. Il s'agit plutôt, après avoir défini la notion même de «maison forte», de dresser une liste typologique de celles qui subsistent. Autant que faire se peut, celle-ci est complétée par des renseignements sur l'évolution de ces bâtisses et sur l'identité de leurs propriétaires successifs.

Qu'est-ce qu'une maison forte ?

La maison forte est un type particulier d'habitat seigneurial fortifié. C'est d'abord la résidence des petits seigneurs du Moyen Age finissant. Plus tard, les nouveaux nobles édifient eux aussi des résidences campagnardes qui renouvellent ce genre de bâtisse. Presque toutes celles qui ont été conservées dans le Jura ressortissent à cette seconde génération. Il n'est pas inutile de distinguer ici, historiquement et chronologiquement, les principaux types d'habitat fortifié seigneurial qui subsistent de nos jours, dans le Jura comme ailleurs.

a) Les premières forteresses médiévales, en bois puis en pierres, ont été construites, au cours du XI^e siècle, par l'aristocratie comtale, sur des éminences naturelles. Ces grands féodaux — au nombre desquels il faut placer les évêques de Bâle, les comtes de Montbéliard et de Ferret-

te, ceux de Soyhières — exerçaient les *regalia*, c'est-à-dire les prérogatives essentielles de la puissance publique, sur quelques dizaines de villages. Le château de Soyhières est le seul qui relève de cette catégorie dans le Jura.

Pour défendre leurs domaines et pour renforcer leur pouvoir sur les campagnes en plein essor et dans les bourgades qui accèdent au statut municipal, les princes construisent, au XII^e siècle, des forteresses qu'ils confient à des châtelains salariés et révocables. Les châteaux de Porrentruy, Delémont, Saint-Ursanne, Milandre, et d'autres encore, appartiennent — ou appartenaient — à ce type de forteresse.

b) Ces comtes, ces «princes» reçoivent l'hommage de plusieurs dizaines de vassaux. Aux XII^e-XIII^e siècles, ceux-ci ont été autorisés par leurs seigneurs à fortifier des mottes castrales grâce à des constructions où la pierre l'emporte rapidement sur le bois. Ces chevaliers, détenteurs de quelques droits de justice, avoués — protecteurs attitrés — de certaines églises, ont des possessions foncières et des intérêts divers souvent dispersés. Retranchés derrière les murs de leur *castrum*, ces vassaux sont volontiers indociles, mais ils ne réussissent pas à inquiéter durablement les dynasties princières en pleine ascension aux XIV^e-XV^e siècles. (...)

LES CORTÈGES DU MARCHÉ-CONCOURS DE CHEVAUX

Depuis un siècle, au mois d'août de chaque année, Saignelégier accueille le Marché-Concours national de chevaux, la plus grande fête organisée en Suisse à l'honneur de la « plus noble conquête de l'homme ». Cette manifestation folklorique a été mise sur pied au tournant du XX^e siècle par la Société d'agriculture des Franches-Montagnes, dans le but de promouvoir la race chevaline du pays et de convaincre les autorités militaires de l'époque des qualités de ces chevaux pour le service actif.

L'initiative des éleveurs francs-montagnards s'inscrit dans un certain esprit du temps. Les expositions agricoles et industrielles sont alors à la mode, favorisées qu'elles sont par la récente construction des chemins de fer qui facilitent le déplacement des masses de visiteurs. Dans le Jura, diverses expositions similaires à celle de Saignelégier sont présentées à Porrentruy ou ailleurs ; on les qualifie parfois aussi de marchés-concours.

Une fête du cheval

L'originalité du Marché-Concours de Saignelégier tient d'abord à son programme de défense et de promotion de la race chevaline, sans exclure totalement les autres espèces d'élevage ni les produits de la terre ou de l'artisanat. La présentation des chevaux et leur appréciation par un jury d'experts constituent un spectacle assez particulier qu'appré-

cient autant les visiteurs avisés de l'élevage que les curieux citadins à la recherche de dépaysement. Au fil des ans, le programme de la manifestation s'est étoffé, par toute une série de courses montées ou attelées, par des présentations équestres diverses assurées par les sociétés d'équitation ou d'attelage ou encore par les syndicats d'élevage. Le quadrille campagnard est devenu depuis une trentaine d'années

une démonstration très appréciée des qualités des chevaux francs-montagnards.

Dans les rites du Marché-Concours, de nombreux discours sont prononcés. Les autorités cantonales et fédérales délèguent régulièrement des représentants à Saignelégier; ceux-ci apportent un message officiel et fournissent des informations sur les projets politiques et économiques du moment, sur les(...)



Carte postale très symbolique de la ténacité des éleveurs francs-montagnards. Le bon ragot du pays attelé au char-à-banc traditionnel remporte la course qu'il dispute avec un cheval de cavalerie. Cette carte a été vendue au profit des œuvres militaires de la contrée. (Collection privée)

LA POLITIQUE DES PRINCES-ÉVÊQUES DE BÂLE ENVERS LES VAGABONDS ÉTRANGERS AU XVIII^E SIÈCLE

Les routes du Siècle des Lumières sont fréquemment envahies — selon le vocable des autorités de l'époque — par des foules bigarrées et disparates, composées, entre autres, de pèlerins, de marchands ambulants, de saisonniers en recherche de travail, de mendiants certifiés ou de rôdeurs. Celles de l'Evêché de Bâle n'y coupaient pas. Les pauvres étrangers traversaient le pays plus qu'ils ne s'y installaient. La Principauté n'est, pour la plupart d'entre eux, qu'un endroit de passage. Son économie, principalement rurale, est pauvre, son industrie peu développée et sa population misérable.

Le vagabond est une figure récurrente du XVIII^e siècle. Paradoxalement, il nous est presque inconnu. Nous le percevons à travers les actes et les écrits de ceux qui s'en défiaient, c'est-à-dire les différentes autorités. Dans la Principauté de Bâle, les ordonnances des princes-évêques ou les rapports des baillis lèvent un coin de voile sur ce monde de pauvreté. Ces sources, qui sont presque les seules que nous possédions sur le sujet, nous éclairent pourtant d'une lumière tronquée: les autorités chassent les vagabonds et ne s'en accommodent guère. Nous ne possédons qu'un seul point de vue. Les vagabonds, gens d'origine souvent modeste, la plupart du temps analphabètes, laissent peu de documents. A quelques notables exceptions près — Jean-Henri Jaquerez ou Ulrich Bräker notamment —, les pauvres gens n'écrivent pas. C'est donc

à nous de découvrir la réalité quotidienne des vagabonds au travers de ce que nous ont laissé les autorités, en essayant de faire fi de leurs préjugés et de leurs craintes.

Les vagabonds «ne constent d'aucun domicile fixe, [...] n'ont aucune profession a pouvoir gagner leur vie et de pourveoir pour leur entretien, bien moins [...] puissent rendre compte de leur conduite»¹. Ils ne sont pas les seuls étrangers — quand ils ne sont pas du pays — à fréquenter les routes de l'Evêché de Bâle au XVIII^e siècle. Ils ne constituent qu'une partie d'un plus vaste ensemble de pauvres voyageurs. Pour simplifier notre propos, nous avons choisi d'appeler cette population les nomades, afin de pouvoir faciliter la différenciation de chacune de ses composantes et ainsi pouvoir en faire une typologie sommaire. Nous pouvons dès à présent diviser cette population en deux groupes principaux: les nomades nuisibles et les nomades utiles ou, du moins, ceux qui ne présentent pas a priori un danger. Les premiers — vagabonds, bohémiens et déserteurs — sont perçus par les autorités de l'époque comme une menace: ils forment des bandes, sont armés, menacent les sujets et leur donnent le mauvais exemple de la «fainéantise». Les autres nomades par contre — marchands et ouvriers ambulants, garçons de métier, pèlerins ou pauvres passants — peuvent être utiles. Ils ne représentent pas un danger.

Typologie des nomades

Les vagabonds, selon la définition donnée plus haut, sont assimilés à des rôdeurs, à des gens sans aveux et, souvent, à des mendiants. Ils sont dépourvus de certificats ou d'attestations témoignant de leur origine, de leur activité ou de leur moralité. La justice les perçoit comme des criminels potentiels. Pourtant, cette même justice reconnaît implicitement, à travers les sentences qu'elle rend, l'existence de vagabonds inoffensifs pour la société. Ceux-ci sont simplement reconduits à la frontière, avec la menace d'être, la prochaine fois, traités comme de «véritables vagabonds», qui, sous couvert de marchandage ou de pèlerinage, volent, pratiquent la contrebande, utilisent de faux documents ou vivent en concubinage. Ceux-là sont dangereux. Il existe, pour les reconnaître, des listes que les Etats se transmettent et dans lesquelles sont recensés les vagabonds connus qui errent d'un pays à l'autre, avec une description fidèle et la plus complète possible: nom, prénom, surnom, origine, âge, taille, couleur des yeux et des cheveux, caractéristiques et défauts physiques, forme du visage, habits, quelquefois connaissances linguistiques, habitudes et châtiments déjà essuyés. Ce sont de véritables cartes d'identité censées permettre une identification rapide et sûre. Les déformations physiques donnent souvent son surnom au (...)